

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [julie turpin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/68687ff7fb69c227dad92940>

Date d'obtention : 2023-11-17 20:27:38

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

D'abord,

je rencontre la personne qui est l'auteur du signalement ainsi que la victime. En remplissant la grille d'évaluation avec eux, j'évalue l'incident. Je rencontre les autres élèves qui sont au courant de l'évènement. Je remplis aussi avec eux la grille d'évaluation. Suite à la collecte d'informations, je parle à l'instigateur et j'évalue si la situation est impulsive ou malveillante. Si la situation est malveillante, je confisque le cellulaire s'il y a des raisons de croire qu'il y a un contenu photo/vidéo de pornographie juvénile. Je scelle dans l'enveloppe prévue à cet effet et je contacte la police. Je ne complète aucune grille avec l'instigateur et je ne consulte pas le contenu du téléphone. Pour terminer, appliquer les étapes recommandées dans l'aide-mémoire attribué selon l'acte qui a été déterminé comme malveillant ou impulsif, dans les 2 cas il est recommandé de contacter la police. La police doit prendre en charge, dans le cas d'un acte malveillant, la suite des procédures.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- S'assurer de bien valider les informations reçues.
- Revenir à l'utilisation de la trousse sexto.
- S'assurer de contacter le policier afin qu'il puisse assurer le suivi.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

- Évaluer l'incident puisque la situation peut être en constante évolution.